



**René COLLIN - Ministre du Gouvernement wallon**

Agriculture - Nature - Forêts

Ruralité – Tourisme

Aéroports



**Communiqué de presse**

## **Clé Verte : porte d'entrée du tourisme durable en Wallonie**

14/03/2017

Ce mardi 14 mars, le Ministre wallon du Tourisme, **René COLLIN, s'est rendu à « L'Art de Vivre », un hébergement situé à Barvaux-en-Condroz et labellisé « Clé Verte »**. L'occasion pour le Ministre de revenir sur l'intérêt d'une pareille distinction pour répondre notamment aux attentes des touristes toujours plus nombreux à être sensibilisés à la cause environnementale. 95% des Européens affirment, en effet, que la protection de l'environnement est importante pour eux. **Le Ministre a également annoncé la labélisation de 15 nouveaux établissements « Clé Verte »**. **Désormais, ce sont 35 structures qui disposent de ce label en Wallonie dont 33 sont reconnues par le CGT: 18 gîtes, 8 hôtels, 7 auberges de jeunesse, 1 camping et lieu d'organisation d'évènements.**

Créé en 1994 au Danemark, l'écolabel international « **Clé Verte** » **récompense et valorise les gestionnaires d'hébergements touristiques, de centres de conférences et d'attractions pour leurs démarches et leurs performances en matière de respect de l'environnement**. En Wallonie, c'est la Fédération Inter-Environnement Wallonie (IEW) qui, depuis 2010, assure la mise en œuvre du processus de labellisation.

Pour obtenir le label, les candidats doivent répondre à une série d'exigences telles que le suivi des consommations, l'utilisation d'énergie renouvelable, de produits d'entretien et de consommables écologiques, d'une mobilité et d'une alimentation plus durables, d'une gestion attentive de l'eau, du tri des déchets, etc. Les candidats s'engagent par ailleurs à promouvoir les activités nature et les éco-gestes auprès de leurs clients. Le label « Clé Verte » est octroyé annuellement à l'issue d'une

procédure stricte comprenant une visite de contrôle indépendante sur site et une évaluation par un jury indépendant. Les critères sont établis internationalement et réévalués tous les 4 ans pour s'adapter au mieux aux exigences environnementales.

Pour rappel, c'est en 2015 que la Wallonie, par l'entremise du Ministre René COLLIN, soutient pour la première fois cette dynamique via une subvention permettant d'amplifier la promotion du label « Clé Verte » et d'assurer un accompagnement adéquat des candidats pris en charge par IEW.

Grâce à cette subvention, le labellisé bénéficie:

- d'un **accompagnement individuel** à distance et collectif à la mise en conformité pour obtenir le label ;
- d'une **visite de contrôle et de conseils** sur site par un auditeur professionnel et indépendant ;
- d'une **adhésion** au réseau international des labellisés Clé Verte ;
- d'une **promotion de l'hébergement** via divers mécanismes (site du CGT, autres sites liés au label, système des écochèques, communiqués et conférence de presse annuelle, etc.).

Pour permettre à toutes les structures, y compris les plus petites, d'accéder à ce label, l'intervention de la Wallonie se révèle indispensable puisqu'elle permet de réduire sensiblement le coût à charge de l'opérateur, en adaptant notamment la cotisation à la taille des structures et en prenant en considération le coût engendré par les contrôles de terrain.

**Pour René COLLIN, l'amplification du label ne peut que renforcer les nombreux atouts dont dispose notre territoire en matière de tourisme durable.**

Plus d'infos ? [www.cleverte.be](http://www.cleverte.be)

**Contact Presse :** Pierre Wiliquet – 0495/27.34.38 Ou Marie Spaey (IEW) - 0472 / 33 07 97